

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
3 SEPTEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le jeudi 9 septembre 2020, à 19 heures, au Théâtre du Vieux-Terrebonne, 866 rue Saint-Pierre, Terrebonne, sous la présidence du maire, Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Robert Morin
Nathalie Bellavance	Nathalie Ricard ( <i>via Zoom</i> )
Dany St-Pierre	André Fontaine
Réal Leclerc	Jacques Demers ( <i>via Zoom</i> )
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens ( <i>via Zoom</i> )	Marc-André Michaud
Simon Paquin	

formant quorum.

Étaient également présents monsieur Alain Marcoux, directeur général, monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Jean-François Milot, greffier.

Était absent, monsieur le conseiller Serge Gagnon.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION NO :** 412-09-2020  
**PROPOSÉE PAR :** Réal Leclerc  
**APPUYÉE PAR :** Dany St-Pierre

**QUE** la séance soit ouverte à 19 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NO :** 413-09-2020  
**PROPOSÉE PAR :** Simon Paquin  
**APPUYÉE PAR :** Dany St-Pierre

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été lues par une conseillère en communication de la Direction des relations avec les citoyens et répondues par le maire, monsieur Marc-André Plante, ou le conseiller municipal ou le représentant de la Ville qui a été désigné lors de cette séance.

### 4. ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 1001-304 – AMENDEMENTS

**RÉSOLUTION NO : 414-09-2020**

#### Proposition principale

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-304 lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2020;

**ATTENDU** la tenue d'une assemblée publique de consultation le 12 août 2020 accompagnée d'un appel de commentaires écrits, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, et qu'un avis public a été publié le 22 juillet 2020;

**ATTENDU** le dépôt de plus de VINGT-HUIT (28) commentaires écrits, dont une pétition déposée par le groupe Protection du patrimoine architectural du Vieux-Terrebonne, et un mémoire de la Société d'histoire de la région de Terrebonne;

**ATTENDU** les préoccupations soulevées par les citoyens lors de l'assemblée de consultation publique;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées au second règlement consistent principalement à :

- a) modifier les grilles des usages et des normes du secteur du Vieux-Terrebonne pour y prévoir des marges d'implantation minimales, une hauteur maximum de bâtiment (en mètres) et la révision du pourcentage d'occupation minimum d'un terrain;
- b) préciser certaines définitions en relation avec le calcul de la hauteur d'un bâtiment principal;
- c) modifier certaines limites de zones et réviser le nombre de logements autorisés pour certains secteurs;

**ATTENDU** la recommandation CE-2020-834-REC du comité exécutif du 26 août 2020;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-304 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les limites des zones et les grilles d'usages et normes pour le secteur du Vieux-Terrebonne et modifier le tableau des classes d'usages.

**QUE** le conseil municipal remplace, pour le règlement d'urbanisme numéro 1001-304, l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités par la consultation par appel de demandes écrites individuelles, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

Une proposition d'amendement est déposée séance tenante par le conseiller André Fontaine.

#### Proposition d'amendement

**ATTENDU** l'adoption du projet de règlement numéro 1001-304 à la séance du 11 mai 2020;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020;

**ATTENDU QUE** suite à la résolution 339-07-2020 du conseil municipal du 6 juillet 2020, l'assemblée publique de consultation le projet de règlement numéro 1001-304 fut tenue le 12 août 2020 accompagnée par un appel de commentaires écrits, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, et qu'un avis public a été publié le 22 juillet 2020;

**ATTENDU** les préoccupations exprimées par les citoyens, dans le cadre de l'assemblée de consultation publique tenue le 12 août 2020, concernant la sauvegarde des espaces verts du Vieux-Terrebonne;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'assurer la préservation du parc Masson et du parc Donat-Bélisle dans leur intégralité;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine  
APPUYÉ PAR Marc-André  
Michaud**

#### **ET RÉSOLU :**

**QUE** l'article 11 du second projet de règlement 1001-304 soit amendé comme suit :

*ARTICLE 11 : AGRANDISSEMENT DE LA  
ZONE 9461-152 À MÊME UNE PARTIE DE LA  
ZONE 9461-06 POUR LE SECTEUR DE LA RUE ST-  
LOUIS ET DU BOULEVARD DES BRAVES*

*Le plan de zonage du chapitre 15 du règlement de zonage numéro 1001 est modifié par le plan joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A1-3 ».*



Ces modifications consistent à ce qui suit :

1. Agrandir la zone 9461-152 à même une partie de la zone 9461-06 dont les limites sont ainsi modifiées;
2. Maintenir uniquement l'usage « Classe A – parc, terrain de jeux et espace naturel » dans la zone 9461-06.

**QU'**un nouvel article soit ajouté entre l'article 26 et l'article 27 du second projet de règlement numéro 1001-304 pour se lire comme suit :

*La grille de la zone 9561-36 modifiant le chapitre 16 du règlement de zonage numéro 1001, jointe au second projet de règlement 1001-304 comme annexe « B » en vertu de l'article 23, soit amendée afin de retirer les normes et les usages Habitation « Classe D – multifamiliale 4 à 6 logements », « Classe E – multifamiliale 7 à 12 logements » et « Classe F – multifamiliale 13 logements et plus », et d'ajouter l'unique usage Institutionnel « Classe A – parc, terrain de jeu et espace naturel ».*

#### Vote sur la proposition d'amendement

Mesdames les conseillères Caroline Desbiens et Nathalie Lepage ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent pour l'adoption de la proposition d'amendement.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers et Robert Brisebois votent contre l'adoption de la proposition d'amendement.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ  
(POUR : 5 / CONTRE : 10)**

#### Vote sur la proposition principale

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les

conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, André Fontaine, Jacques Demers et Robert Brisebois votent pour l'adoption de la présente résolution.

Madame la conseillère Nathalie Lepage ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin et Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
(POUR : 12 / CONTRE : 3)**

#### **5. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, au 754 rue Saint-Pierre, à Terrebonne, le lundi 14 septembre 2020, à 19 heures.

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION NO : 415-09-2020**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Simon Paquin**

**QUE** la séance soit et est levée à 21 heures 33.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier